

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 23 novembre 2021

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Françoise Berthois, Colette Andrevon, Sébastien Brasy, Angélique Fanget, Frédéric Finand, Nathalie Chanaux, Pierre-Marie Roche, Elsa Bréard-Mélé, Stéphane Goncalves, Didier Faye, Isabelle Joyet, Brigitte Clutier.

Absents excusés : Jonathan Vallet, Yvon Blondon.

Le conseil est ouvert à 20h30.

Frédéric Finand ne valide pas le compte rendu du 28 septembre. Le CR du 28 septembre sera amendé des éléments demandés avant validation.

Approbation du compte rendu du CM du 19 octobre 2021 à l'unanimité des présents.

1. Suppression de la régie d'avance Intercommunale pour les animations communes des 4 bibliothèques d'Agnin, Anjou, Bougé-Chambalud et Sonnay (ex réseau des bibliothèques de Lambre).

- Le réseau des bibliothèques de Lambre des 4 communes a été créé en 2010, informatisé aux frais des communes.
- Une régie d'avance gérée par la mairie d'Anjou a été créée puis alimentée par chaque commune chaque année : 250 € puis 300 €.
- Cette régie a permis la création d'animations.
- Depuis le réseau Ecume de la communauté de communes EBER a été mis en place, gratuit pour les communes. Ce réseau organise de nombreuses animations (interventions d'auteur, ateliers, fête de la science, fête du cinéma d'animation, etc.). Le réseau Ecume a également pris en charge avec un budget dédié la « Petite librairie », principale animation du réseau de Lambre.
- Il y a maintenant un doublon qui n'est plus justifié.
- Les responsables et bénévoles des bibliothèques des 4 communes proposent donc la dissolution de la régie d'avance du réseau de Lambre des 4 communes.

Proposition au vote : suppression de la régie d'avance.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

2. Projet d'achat de la maison Balansard.

- Cette maison située sur une parcelle de 800 m² contiguë à l'école pourrait s'intégrer dans un projet futur pour l'école, la cantine, ou pour de l'habitat social. M. Balansard serait en contact avec un acquéreur potentiel. La maison n'est plus habitée depuis 20 ans. Le montant serait de 120 k€.
- Sans aller jusqu'à la préemption Claude LHERMET propose que la commune puisse en faire l'acquisition
- Une demande d'estimation par les domaines devra être faite.

Nathalie Chanaux demande quels sont les moyens financiers de la commune pour cette acquisition. Potentiellement, EPORA pourrait investir en lieu et place de la commune, ce qui évite une dépense pendant 2 ans. Si le projet d'école n'aboutit pas, ou si cette maison ne s'inscrit pas dans le futur projet d'école, cette maison pourrait devenir un bien proposé à la location.

Proposition de vote : Demande d'entrer en négociation avec M. Balansard

Vote : 1 voix contre, 0 abstention. 13 voix pour. Adopté.

3. Enfouissement du réseau HTA et BT aérien sur la route de Bougé.

- 345ml sont proposées à l'enfouissement au niveau du stade, ce qui faciliterait le réaménagement de celui-ci, et l'installation d'un éventuel parking sous ombrières solaires
- La subvention TE38 couvrirait la Haute tension et la basse tension.
- Le conseil d'administration du TE38 doit entériner les subventions. Si elles sont votées par ce conseil, elles restent acquises pour la commune jusqu'à la réalisation des travaux.
- Le montant global des travaux est de 84 000€ TTC dont 13350 € à la charge de la commune.

Vote : adopté à l'unanimité.

4. Présentation à titre indicatif du projet « Ages et vie » destiné à accueillir des personnes âgées.

- Accueil de personnes jusqu'au GIR 2 (perte partielle d'autonomie).
- Colocation avec personnel à demeure.
- Le foncier est géré par le groupe Korian. Le besoin est entre 2500 et 3000m²
- « Ages et vie » est l'organisme qui gère le logement pour senior.
 - 2 maisons proches accueillant chacune 8 personnes.
 - Studios individuels en rez-de-chaussée pour les résidents avec accès extérieur.
 - Logements à l'étage pour 1 des 3 auxiliaires de vie sur chaque maison + studio pour personne d'astreinte.
 - Les locataires paient un loyer de l'ordre de 1600€ / mois (moyenne nationale indicative).
 - Possibilité de vie en couple, d'avoir un animal de compagnie.
 - Contrainte commune : prise des repas en commun.
- Demande de vente du terrain à prix abordable (50€/m² environ), effort de la commune en faveur du projet.
- La construction ne coûte pas à la commune.
- Les personnes de la commune sont prioritaires.

Proposition de réfléchir au projet d'ici le prochain conseil avant d'adresser une lettre d'intention pour avant-projet sommaire à « âges et vie ».

Questions diverses : aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.